



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, lundi le 8 mars 2021 à 20h00, à huis clos, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Louise Boudreault et messieurs les conseillers, Pierre Bérubé, Serge Morin, Michel Bisson et Jacques Proulx;

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la pro maire, Madame Marie-Andrée Leduc car monsieur le maire Hugo Desormeaux est en absence motivée.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

21-03-12

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

21-03-13

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur Jacques Proulx que la présente séance soit ouverte à 19h38.

21-03-14

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 8 février 2021
8. Suivi de la dernière séance du conseil
9. Correspondances

10. Voirie
 - 10.1 Rapport de la voirie

11. Urbanisme et environnement
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

12. Sécurité incendie
 - 12.1 Rapport du directeur du service Incendie

13. Loisirs et cultures
 - 13.1 Rapport des Loisirs
 - 13.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

14. **Affaires financières/Résolutions**
 - 14.1 Liste des comptes à payer pour le mois de février 2021 au montant de 51 956.19\$
 - 14.2 Appui à l'organisme Unis pour la Faune (UPF)
 - 14.3 Projet "Papineau numérique" phase 1 – Accord d'accès municipal N/D : 707-101 3753
 - 14.4 Embauche d'animateurs (trices) camp de jour 2021 (1 ou 2)
 - 14.5 Lancement du programme "Stations de nettoyage d'embarcations"
 - 14.6 Appui envers la campagne vers des collectivités durables
 - 14.7 Fonds régions et ruralité, Volet 4 – Axes Vitalisation
 - 14.8 Adoption du plan de mise en œuvre local
 - 14.9 Adhésion annuelle à la Corporation des Loisirs Papineau



15. Période de questions
16. Varia
17. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de et appuyé par tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du maire

Monsieur le maire dépose son rapport.

5. Rapport des délégations

6. Période de questions

21-03-15

7. Adoption du procès-verbal du 8 février 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur Jacques Proulx que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 8 février 2021.

Adoptée à l'unanimité.

8. Suivi de la dernière séance du conseil

9. Correspondance

10. Voirie

10.1 Rapport de la voirie

Un rapport est déposé pour le mois de février 2021.

11. Urbanisme et environnement

11.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de février 2021.

12. Sécurité Incendie

12.1 Rapport du Service Incendie

Monsieur Charles Lauzon dépose son rapport du mois de février 2021.

13. Loisirs et cultures

13.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois de février 2021.

13.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

- 17 des 46 idées-projets de la politique MADA ont été revus et discutés par le comité MADA et l'exercice se poursuit;

- Le projet de centre culturel et marché public, lequel suscite le plus d'intérêt à ce comité, et qui permettrait de réaliser une dizaine des projets de la politique MADA, a été présenté en atelier de travail et il a été convenu que des estimés de coûts seraient obtenus.



14. Affaires municipales / Résolutions

21-03-16

14.1 Listes des comptes à payer du mois de février 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Jacques Proulx que les comptes à payer du mois de février 2021 au montant de 51 956.19\$ soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de février 2021 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

21-03-17

14.2 Appui à l'organisme Unis pour la faune (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernière décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des rations mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26% du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, en autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE LE Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;



QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

21-03-18

14.3 Projet "Papineau numérique" phase 1 – Accord d'accès municipal N/D : 707-101 3753

- ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;
- ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;
- ATTENDU que la MRC de Papineau est le « propriétaire des infrastructures de télécommunications » tel que défini dans la *Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38 (la « *Loi sur les télécommunications* ») est une entreprise canadienne de télécommunications (une « **entreprise** ») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** »);
- ATTENDU que, pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de celles-ci (« **sur** ») –, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les « **servitudes** ») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;
- ATTENDU que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;
- ATTENDU qu'il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Serge Morin;

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, accorde à la MRC un droit



d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

QUE le Conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée.

21-03-19

14.4 Embauche d'animateurs (trices) – camp de jour 2021 (1-2)

SUR PROPOSITION de monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QU'une affiche paraisse pour l'embauche de deux animateurs (trices) pour le camp de jour 2021;

Adoptée à l'unanimité.

14.5 Lancement du programme Stations de nettoyage d'embarcations

Remis à une séance ultérieure

21-03-20

14.6 Appui envers la campagne vers des collectivités durables

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

ATTENDU QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;



QU'il soit résolu que la municipalité de St-Émile-de-Suffolk appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

21-03-21

14.7 Adoption du plan de mise en œuvre local

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE le plan de mise en œuvre local du service Incendie soit déposé tel quel;

Adoptée à l'unanimité.

21-03-22

14.8 Demande de don – Association chasse et pêche Lac des Plages

ATTENDU QUE l'association de chasse et pêche Lac des Plages demande un don;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bérubé et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QU'un chèque au montant de 250.00\$ soit envoyé à l'association chasse et pêche Lac des Plages.

Adoptée à l'unanimité.

21-03-23

14.9 Adhésion annuelle Corporation des Loisirs Outaouais

ATTENDU QUE la municipalité désire renouvellement son abonnement avec la corporation des Loisirs Papineau au montant de 60\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE madame Danielle Longtin procède au renouvellement auprès de la corporation des Loisirs Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Varia

21-03-24

17. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale

